

00:HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2012- 483 /PRES
promulguant la loi n° 017-2012/AN du
28 mai 2012 portant création, attributions,
organisation et fonctionnement de l'ordre
national des infirmiers et infirmières du
Burkina Faso.

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VU la Constitution ;

VU la lettre n° 2012-049/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 30 mai 2012 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n°017-2012/AN du 08 mai 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ordre national des infirmiers et infirmières du Burkina Faso ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n°017/AN du 08 mai 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ordre national des infirmiers et infirmières du Burkina Faso

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 11 juin 2012



Blaise Compaore
Blaise COMPAORE